

Bruxelles-Environnement
Avenue du Port 86C / 3000
1000 Bruxelles

Bruxelles le 09 Janvier 2021

A l'attention de la division Qualité de l'environnement

CC. SAU
CC Cabinet Ministre Alain Maron
CC Cabinet Ministre President Rudi Vervoort.

Mesdames, Messieurs,
Cher Kurt, Cher Christophe,

Nous vous remercions pour l'organisation de la visioconférence du 09 décembre 2020, portant sur le Master plan II de l'hippodrome de Uccle-Boistfort et plus particulièrement sur la partie du site dont la gestion vous incombe à présent.

Nous souhaitons par la présente vous faire part de nos impressions.

Tout d'abord nous saluons votre initiative d'avoir accepté la proposition du Gouvernement de la RBC de réorienter le mode de gestion du site et d'en confier une partie à Bruxelles Environnement. Nous saluons aussi les quelques diminutions d'activités déjà prévues autour de l'anneau.

Nous sommes enchantés de l'équipe qui nous a été présentée ce mercredi. Il est indéniable que celle-ci garantit le professionnalisme nécessaire pour assurer la gestion environnementale d'un tel site, le développement de son volet éducatif ainsi que les activités d'accueil et d'orientation du public à cette porte d'entrée de la Forêt de Soignes. Nous insistons sur l'importance que ces activités d'Education relative à l'Environnement (ERE) se développent en concertation avec les acteurs bruxellois de ce secteur.

Nous soutenons votre vision de la création d'une Maison de la Forêt, centre pédagogique porte-drapeau de l'éducation à la Forêt.

Nous sommes honorés d'être invités à prendre un rôle consultatif mais aussi participatif au développement des activités d'éducation à la Nature. Nous nous réjouissons de la volonté marquée de travailler en transparence et dans la concertation pour les activités d'Education relative à l'Environnement.

Avant de poursuivre quelque démarche que ce soit dans ce sens et d'apporter nos concours et expertises dans ce domaine, il nous semble primordial de résoudre quelques hiatus.

Le premier concerne la programmation d'activités.

Nous sommes étonnés que BE fait sien dans une très large mesure le programme élaboré par VO communication pour cette partie du site. Dès lors

que la responsabilité est à présent aux mains d'experts en gestion de forêt, de zones naturelles, de parcs et d'espaces verts, nous aurions apprécié une plus grande liberté et créativité de la part de BE pour repenser ce programme, ses activités et ses dispositifs. A l'exposé du contenu, nous devons admettre qu'il s'agit d'une copie conforme d'un projet pensé par une société événementielle. A ce stade nous ne pouvons que constater un changement partiel d'interlocuteur mais nullement encore un nouveau cap d'orientation stratégique pour cette zone. Certaines activités restent très nuisibles à l'environnement du site.

Le deuxième concerne la localisation de la Maison de la forêt.

Pour rappel la localisation prévue par VO communication et qui a fait l'objet de la demande de permis est située en :

- Zone Forestière
- Site Natura 2000
- Habitat 9160 Chênaie Charmaie

Nous persistons à nous opposer à cette localisation. L'implantation d'une construction neuve à cet endroit rompt les équilibres naturels de la zone et de la lisière. On ne peut donc imaginer fonder le centre de l'Education à la Forêt en commettant un acte fondateur aussi destructeur. Ce geste architectural minéralisant une zone forestière et morcelant la lisière est l'antithèse de ce que nous devons transmettre aux générations nouvelles et futures. La crédibilité des enseignements sera à jamais entachée par cet écocide.

Nous nous étonnons de ce manque de cohérence avec les enjeux, portés au sein de la Région, de protection des zones Natura 2000 et de No Net Loss défendu au niveau européen. L'ensemble des organisations présentes se questionnent sur la contradiction qu'incarnent cette démarche pour la Région de défendre les zones Natura 2000 et dans le même temps d'aller construire au sein de celles-ci !

Le troisième concerne le mode de « concertation » et la « transparence ».

Il nous est difficile de souscrire à l'affirmation du Gouvernement, telle qu'il en a fait état dans la presse récemment, à savoir que le Master Plan II de l'Hippodrome est « le résultat d'une concertation avec les associations et les riverains ». Force est de constater que ni les Associations ni les riverains eux-mêmes réunis en association et qui sont tous intervenus dans les processus de permis précédents (concertation), n'ont été avertis, ni invités à s'exprimer formellement dans le cadre de l'élaboration du Master Plan II. Lequel est largement identique au Master plan I. Les revendications fondamentales des associations et riverains visant à une meilleure protection de l'environnement et de la qualité de vie n'ont pas été prises en compte faute de concertation préalable.

Nous sommes à nouveau mis devant le fait accompli, sans concertation aucune. Communiquer les décisions prises, en préalable à la presse, ne relève pas d'un mode de concertation moderne et efficace autour des projets d'aménagements des espaces publics. Encore moins quand il s'agit d'espaces

verts et naturels, source de biodiversité, garants d' une protection contre les effets des changements climatiques mais aussi de la qualité de la vie en ville ; thèmes qui concernent bien l' ensemble des habitants.

Afin de mettre en œuvre une concertation effective et efficace entre BE et les associations naturalistes ou de défense de la Forêt et de la Nature rejointes par les associations de défense des intérêts des habitants et de nombreux riverains, nous demandons un processus qui permette d'aboutir à une co-construction du volet Accueil et Education à la nature sur le site de l'hippodrome.

Afin de pouvoir entamer un tel processus, nous demandons à BE de suspendre tout acte et travaux concernant la Maison de la Forêt et d' envisager une nouvelle analyse de localisation précisément en concertation avec les associations signataires, sans en exclure d'autres pertinentes qui pourraient se joindre, dans le cadre d' une méthodologie acceptée et partagée.

De nombreux abattages ont lieu depuis la réunion avec les associations. Ces abattages, nous répète-t-on, s'inscrivent dans le cadre du plan de gestion de la Forêt de Soignes et donc ne sont soumis à aucune nouvelle demande de permis ni procédure. Nous sommes interpellés par le manque de concertation par rapport à ces abattages ou à minima d'informations. Nous sommes d'autant plus interpellés que ces abattages se déroulent pour beaucoup sur les zones incarnant un désaccord dans le cadre de ce projet : la maison de la forêt, le parking, le double anneau etc ...

Nous apprenons, de plus, que du fait de la (sur)fréquentation des lieux – et leur périphérie- des arbres refuges situés en zone sensible, devraient être abattus « par sécurité », étant donné que du public s'écarte des chemins !! Nous ne pouvons accepter cette position !

En l'absence d' accord sur ces points, les Associations sont au regret de ne pouvoir, au stade actuel, apporter leur concours aux projets de BE sur le site de l'hippodrome.

PS : Nous n'avons exprimé ici que notre point de vue par rapport aux éléments que vous nous avez décrits comme faisant partie de votre périmètre et réservons notre position quant aux autres éléments à qui de droit.

Nous rappelons que différentes exploitations sur le site ont lieu en contravention du droit. Nous demandons en tout état de cause le respect de l'Etat de droit

Très cordialement et collectivement,

Bruxelles Nature
Les Amis de la Forêt de Soignes
Natagora Bruxelles
Association de Comités de Quartier Ucclois (Acqu)
Cercle des Guides-nature du Brabant.
Les Amis de l'hippodrome

Avec le soutien d'IEB

